

# Remettre l'entreprise au cœur de la ville

Pour Jean-Pierre Sueur, ancien secrétaire d'État en charge des collectivités locales, mixité sociale va de pair avec mixité fonctionnelle.



Ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de l'université, Jean-Pierre Sueur est aujourd'hui sénateur du Loiret. Ancien maire d'Orléans, il a été secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales de mai 1991 à mars 1993 (gouvernement d'Édith Cresson puis de Pierre Bérégovoy). De 1998 à 2001, il a également été président de l'Association des maires des grandes villes de France. Ici avec David Simonnet lors du Festival de géopolitique de Grenoble

**À la suite du Brexit, les maires de Londres et de Paris ont souligné, dans une déclaration commune, que « si le *xx<sup>e</sup>* siècle a été défini par les empires et le *xx<sup>e</sup>* siècle par les États-nations, le *xx<sup>e</sup>* siècle est celui des villes-mondes ». Ces dernières sont-elles devenues des acteurs de la géopolitique ?**

Indéniablement. Mais cela ne vaut pas seulement pour les villes-monde. Le phénomène urbain dans son ensemble est un fait géopolitique majeur. Le dynamisme des métropoles est globalement positif. Mais subsistent des zones d'ombre. Car la concentration sur ces zones fortement urbanisées peut se faire au détriment des petites villes et de l'espace rural. D'où la question de l'articulation optimale à trouver entre ces différents territoires. Au-delà du cas spécifique de Paris, on a ainsi pu observer des réticences quant à la reconnaissance de ce statut de métropole en faveur d'une vingtaine de villes en France. Pour parvenir à l'équilibre, il faut en contre-poids des communautés de communes plus grandes, à même de répondre aux exigences de développement des territoires, et particulièrement des territoires ruraux. Ce fut l'un des objectifs majeurs de la loi NOTRe portant sur la réorganisation territoriale.

En 1947, le géographe Jean-François Gravier connut la célébrité en publiant un

ouvrage intitulé *Paris ou le désert français*. Cette formule n'a plus lieu d'être, fort heureusement. Car depuis, on a assisté à un rééquilibrage. Certes, Paris est un atout pour toute la France, mais des grandes métropoles ou des Eurométropoles comme Lille ou Strasbourg jouent désormais des rôles majeurs. Nous devons toutefois trouver de bonnes synergies entre les différents types de collectivités : communes, intercommunalités, départements, régions, métropoles et pôles métropolitains... Il faut gérer efficacement cette complexité, cela suppose une limitation des « compétences générales », une claire définition des compétences de chaque niveau et de solides complémentarités dans l'action. Et quand on a affaire à des chantiers d'importance géopolitique majeure comme le Grand Paris, il est indispensable d'y associer étroitement l'État pour éviter les blocages.

**À côté de ces zones de développement économique, que dites-vous des fameuses zones de non-droit qui échappent à toute forme de régulation sociale ou politique ? Quel rôle peuvent jouer les entreprises ?**

Ces zones sont un échec de la République. Il n'y a de République que si le droit

s'applique à tous, partout, de la même manière. Restaurer ces quartiers est souvent insuffisant. Il faut les refaire avec beaucoup d'ambition en imaginant de nouvelles configurations, avec un habitat social de qualité, en inventant une « nouvelle urbanité » associant toutes les fonctions (habitat, mais aussi commerces, entreprises, formation, culture, sports, loisirs...) Car la mixité sociale va de pair avec la mixité fonctionnelle. Voilà pourquoi l'entreprise a sa place pleine et entière dans la ville. Les zones franches ne sont pas la panacée et constituent souvent un sérieux manque à gagner fiscal, sans bénéfice réel pour le territoire. Mieux vaut aider les entreprises à se réinstaller dans la ville, même si certaines trouveront plutôt leur place dans le cadre spécifique de parcs d'activité ou technologiques.

Globalement favorable au partenariat entre les entreprises et la puissance publique – je demeure assez réservé sur la formule des PPP, partenariats public-privé –, je crois que les entreprises peuvent jouer un rôle majeur, y compris citoyen, dans la politique de la ville. Pour cela, il faut combiner le fond et la forme. D'abord, privilégier une approche esthétique. Prenons l'exemple de l'aménagement des entrées de ville, souvent fort laides avec leurs panneaux publicitaires. À l'entrée d'Orléans en venant de Pithiviers, nous avons créé 400 hectares de forêts-promenades, aménagés avec à l'intérieur 100 hectares dédiés à des implantations d'entreprises, fondues dans le paysage. Réussite esthétique ! Ensuite, l'entreprise a son rôle à jouer comme vecteur de citoyenneté. L'artisanat et l'apprentissage sont des atouts pour l'intégration et la formation des jeunes. Bref, intégrer l'entreprise dans le cadre urbain exige une réflexion sur le long terme. Car le temps de l'urbanisme n'est pas le temps politique. Pour preuve, le Paris d'aujourd'hui est encore largement déterminé par la vision qu'en eut le baron Haussmann... en un temps où l'automobile n'existait pas !